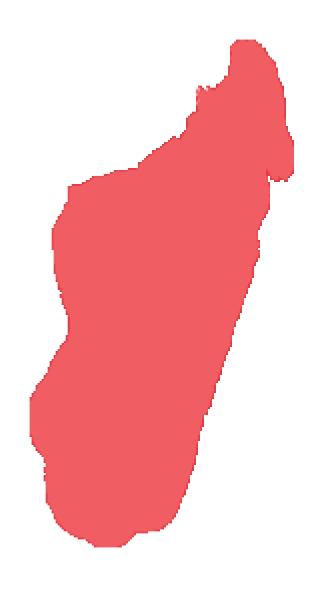
Bibliothèque malgache / 45

Bulletin du Comité de Madagascar

3e ANNÉE – N° 1 – Juillet 1897



LE BULLETIN DU COMITÉ DE MADAGASCAR

Dans la séance du Conseil du Comité de Madagascar, tenue le 11 novembre 1896, le Président exposait la difficulté que rencontrait le Bureau à continuer la publication du *Bulletin*.

Les événements, disait-il, qui se sont passés à Madagascar au cours des derniers mois de l'année 1896 n'ont pu permettre au Comité de poursuivre l'œuvre de propagande et de renseignements qu'il s'était proposée.

Dans ces conditions, le Président proposait au Conseil de rattacher le Comité de Madagascar à l'Union coloniale française. Cette proposition fut adoptée. Un accord fut conclu entre le Bureau du *Comité* et le Bureau de l'Union coloniale. À la place du *Bulletin* les membres du Comité reçurent désormais régulièrement la *Quinzaine coloniale*.

Les membres du comité apprécièrent, comme elle le mérite, tout l'intérêt de cette publication. Ils goûtèrent les articles qui y étaient insérés, ils purent constater combien ses informations étaient exactes.

Toutefois, ils ne se résignèrent pas sans peine à la disparition d'un recueil qui était consacré exclusivement à Madagascar. Ils ne pouvaient oublier les importantes études publiées par le *Bulletin* et signées de MM. Grandidier, Martineau, E. F. Gautier, Prudhomme, Cabaret, R. P. Colin, etc.

Ils témoignèrent au Conseil du Comité leurs regrets de voir cette publication abandonnée. En outre, à Madagascar, la situation politique actuelle (juillet 1897) diffère beaucoup de celle qui régnait en septembre, octobre ou novembre 1896.

Sous l'action énergique du général Gallieni, l'île se pacifie de jour en jour davantage. De proche en proche, le fahavalisme s'éteint. Il est permis de nouveau de penser à l'exploitation agri-

cole et industrielle de Madagascar. Le Comité se remet avec une activité nouvelle à l'œuvre en vertu de laquelle il s'était constitué.

Les circonstances sont donc favorables pour satisfaire aux vœux des membres du Comité et reprendre la publication du *Bulletin*.

Est-il besoin de dire que le *Comité de Madagascar* reste attaché par des liens très serrés à l'Union coloniale française ? Nous agissons avec elle. Nous restreignons seulement notre action à la grande île française de l'océan Indien.

Parmi les moyens d'action du *Comité*, le *Bulletin* constitue l'un des plus efficaces. Il contribue à répandre la connaissance de Madagascar. Le monde malgache a déjà provoqué beaucoup de travaux, suscité l'apparition de beaucoup de livres, dont quelques-uns sont excellents. Mais des existences laborieuses s'useront encore dans son étude, avant qu'on puisse estimer la matière épuisée. Le *Bulletin* expose aussi dans leur extrême variété, tous les faits dont Madagascar est le théâtre. Il porte particulièrement son attention sur les actes de nos compatriotes, qu'ils soient investis d'une fonction publique, ou qu'ils agissent comme simples particuliers.

Mais le *Bulletin* ne se borne pas à des constatations. Il n'est pas seulement un recueil exact de l'histoire contemporaine de Madagascar. Le Comité éclaire l'opinion publique et a l'ambition de la conseiller. Sans doute, il est en droit de regretter que, jusqu'à présent, ses opinions n'aient pas davantage prévalu.

Toutefois il écarte résolument les regrets stériles. Il veut agir, et non se lamenter. D'une situation qui ne s'est pas établie tout à fait selon ses vœux, il est néanmoins décidé à tirer le meilleur parti possible. À mesure qu'elles se présentent, les questions relatives à Madagascar sont donc exposées et discutées dans le *Bulletin*, par les hommes que leurs voyages et leurs études qualifient pour le faire.

Pour réussir, la rédaction du *Bulletin* fait appel au zèle des membres du Comité. Beaucoup d'entre eux sont bien placés pour lui fournir de précieux renseignements. Ils sont en mesure de contribuer puissamment à l'intérêt de la publication.

C'est pour déférer à leurs vœux que le *Bulletin* renaît, et c'est confiant en leur fidélité, qu'après quelques mois d'interruption il reparaîtra désormais régulièrement.

CONSEIL DU COMITÉ DE MADAGASCAR

Séance du 13 avril 1897.

Présidence de M. Grandidier, président d'honneur. Étaient présents : MM. Armand, Duportal, Duprat, Dupincé, R. P. Piolet.

Quelques observations sont échangées relativement à la souscription au monument de Madagascar.

Trois lignes de vapeur assurent actuellement le service entre la France et Madagascar. Mais les ports de l'île ne sont régulièrement desservis par aucune ligne. Le Conseil examine successivement les divers projets qui ont été mis en avant pour remédier à cet inconvénient. Plusieurs lettres ont été adressées à ce sujet à M. le ministre des Colonies. Le Conseil prie son Bureau de continuer à s'occuper de cette question[1].

Le Conseil examine ensuite la question de l'exportation du bétail de Madagascar, le droit actuel de 15 francs par tête d'animal exporté apporte une grave atteinte à ce genre de commerce. Il est à désirer que ce droit soit aboli[2].

---

[1] Le Bureau s'est mis en rapport avec le Ministère des Colonies. Il a été répondu que la question était à l'étude et qu'on préparait, avant de mettre l'entreprise en adjudication, un cahier des charges, qui serait soumis aux divers intéressés pour susciter leurs observations.

[2] Le Bureau du Conseil a fait une démarche à ce sujet auprès de M. le Ministre des Colonies.

Séance du 28 juin 1897.

Présidence de M. Charles Roux, président. Étaient présents : MM. Delhorbe, d'Estournelles, Armand, Périer, Mercet, Depincé, Delacre, Grandidier, Milne Edwards, Duportal.

Le Conseil examine la situation financière et l'état de la souscription au monument de Madagascar.

Il est donné lecture d'une liste de vingt-deux membres nouveaux.

Le Conseil constate qu'un grand nombre de membres du Comité ont témoigné leur regret de la disparition du *Bulletin*. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Mercet, Milne Edwards, Depincé, Delhorbe, la reprise du *Bulletin* est votée à l'unanimité. M. Delhorbe expose comment les frais de la publication pourraient être couverts. M. Milne Edwards propose de confier les fonctions de secrétaire de la rédaction à M. Henri Dehérain.

Une discussion s'engage sur la circumnavigation de Madagascar. M. Périer annonce qu'à partir du 1er juillet, un service côtier sera fait à Madagascar par la compagnie Havraise péninsulaire. Le *Tafna* est déjà parti. M. Delacre présente des observations relatives aux tarifs de douane qui vont être appliqués à Madagascar.

M. d'Estournelles appelle l'attention du Conseil sur le décès de M. Ranchot, ancien résident général adjoint à Madagascar. Le Conseil décide d'adresser à M. le ministre des Affaires étrangères une lettre lui faisant part des sentiments de condoléances du Comité, et le priant de les transmettre à la famille de M. Ranchot (voir ci-dessous l'article : Nécrologie).

LE PROJET DE COLONISATION DE M. BRUNET

Il y a plus de trois mois, le 20 avril de cette année, M. Louis Brunet, député de la Réunion, écrivait au Ministre des Colonies une longue lettre qui fit un certain bruit, et dans laquelle il demandait ou, pour citer ses propres paroles, il « réclamait des concessions dont l'importance serait à déterminer, mais qui se toucheraient ou au moins seraient dans la même région, pour deux ou trois cents familles ou individus Alsaciens-Lorrains et un même nombre de familles ou d'individus de Bourbon ». Pour les premiers il indiquait le Betsiléo comme région la plus propice, pour les seconds – « celle de Fort-Dauphin où poussent toutes les plantes de la Réunion ».

M. Brunet demandait également des terres pour les anciens soldats qui avaient aidé à la conquête de l'Île, faisait appel aux créoles de toutes nos colonies, Antilles, Guyane, Sénégal, la Réunion, Mayotte, Nossi-Bé et même à ceux de Maurice qui restés Français de cœur peuvent le redevenir en réalité, puis s'enthousiasmant devant le grandiose de son idée :

« Parmi ces hommes, s'écriait-il, on pourrait recruter non seulement d'excellents ouvriers qui se déplacent facilement, considérant Madagascar comme une seconde patrie, mais encore un contingent de soldats laboureurs, tels que ces Romains qui colonisèrent le monde.

« Miliciens libres, si l'on peut s'exprimer ainsi, vivant au milieu de leurs champs, parmi la famille qu'ils ne tarderaient pas à se faire, non embarrassés des soucis et des entraves de la caserne, prêts à marcher au premier appel, chargés du maintien de l'ordre dans un rayon déterminé : pionniers, soldats et agriculteurs, quels services ils rendraient à la colonisation ! Combien promptement ils deviendraient Madagascariens, eux déjà

rompus aux marches sous le soleil et dans les pays de montagnes et prêts à se plier aux fatigues les plus diverses. »

Et pour arriver à ces magnifiques résultats M. Brunet se proposait, après avoir fait *à ses risques et périls*, ce sont encore ses propres paroles, le voyage de Madagascar pour s'entendre avec le général Gallieni, de faire appel à tous dans des conférences organisées en France, assuré qu'à la Réunion, le Conseil général et les conseils municipaux n'hésiteraient pas à voter les crédits suffisants pour aider à cette tentative de colonisation, *pour faciliter à ces nouveaux colons le voyage et l'installation, pour leur procurer les premières ressources*.

Que pensa M. le Ministre des Colonies de ce projet ? Nous l'ignorons. En tout cas il lui fit la très aimable réponse que voici :

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que je ne vois que des avantages pour les progrès de la colonisation française à Madagascar, à favoriser votre projet.

« Je m'empresserai donc, par le prochain courrier, de transmettre au général Gallieni votre communication du 20 avril en lui demandant de seconder le plus possible votre œuvre patriotique et de donner des instructions dans ce sens à tous les administrateurs sous ses ordres. » Depuis M. Brunet est parti, – *« à ses risques et périls* pour s'entendre avec le général Gallieni », – et les journaux de Tamatave nous ont appris dernièrement qu'un M. Babet et le futur noyau de la colonie Bourbonnaise du Betsiléo étaient arrivés à la Réunion le 2 juin par l'*Iraouaddy* et avaient été transportés par la goélette *Marie-Louise* à Mananjary d'où ils devaient gagner la région choisie pour leur installation à moitié route environ de Fianarantsoa et du pays des Tanala.

Ils étaient 70 hommes, femmes, enfants. L'Administration leur assurait de quoi attendre la première récolte, quoique cha-

cun possédât « un petit pécule variant de quelques centaines à quelques milliers de francs »[1].

Enfin un autre Bourbonnais qui s'est rendu dernièrement à Tananarive, a sollicité, lui, du général Gallieni, l'autorisation d'exporter à la Réunion les travailleurs Malgaches.

Que dire de tous ces projets ?

Le Comité de Madagascar se doit à lui-même, doit à ses adhérents et aux lecteurs de son Bulletin, de les examiner et de les apprécier en toute indépendance ; il a le droit de dire hautement et avec complète liberté le résultat de son examen.

Et d'abord, pourquoi demander des émigrants Malgaches pour Bourbon, si les colons pauvres de cette île doivent venir à Madagascar ?

La Chambre consultative du commerce de Tananarive, appelée à donner son avis, a eu la faiblesse, à notre sens, de ne pas s'opposer résolument à cette mesure. Notre Colonie nouvelle manque de bras et n'est pas, par conséquent, en état de venir en aide à sa sœur voisine.

Nous sommes les premiers à reconnaître que les créoles de Bourbon seraient à même de rendre les plus grands services à la cause de la colonisation de notre possession nouvelle. D'abord ils sont presque sur place ; puis ils sont acclimatés et pourraient, s'ils le voulaient, travailler sous le soleil des tropiques ; enfin la vie pour eux est bien moins coûteuse que pour nous : autant d'avantages sur les colons venant de la Métropole et qui leur donneraient une véritable supériorité.

---

[1] De quel genre de culture s'agit-il ? On a oublié de nous le dire. C'est cependant un point important et sur lequel il eût été intéressant d'être renseigné. Si on doit attendre la première récolte du café, par exemple (4 ans), voilà des colons qui coûteront un peu cher. N'oublions pas non plus qu'on en est encore à Madagascar, en fait de cultures, à la période d'essai et de tâtonnement et qu'il y en a bien peu qui puissent être tentées avec quelque certitude de succès.

Mais tout le monde sait que ces populations ne se distinguent pas précisément par leur activité. Bourbon ne le cède en rien à Madagascar en salubrité et en richesses naturelles, et cependant, malgré les sacrifices que la mère-patrie a consentis, sa prospérité est plus que relative.

On est étonné de voir M. Brunet faire figurer en première ligne dans son projet les Alsaciens-Lorrains. Plus que personne, nous aimons les Alsaciens-Lorrains et nous sommes heureux de tout ce qui a été fait, de tout ce qu'on fera pour ceux qui sont toujours nos frères, des frères deux fois chers parce qu'on les a séparés de nous. Mais rien n'indique en ce moment qu'ils désirent émigrer et en particulier qu'ils désirent aller à Madagascar. Aussi ne voit-on pas bien ce qu'ils viennent faire ici sinon l'office d'enseigne couvrant la marchandise.

Ce n'est là du reste qu'une toute petite objection : il y en a une autre bien plus sérieuse et qui nous force à condamner et à combattre le projet en question qui, s'il passait du rêve à la réalité, serait néfaste dans ses conséquences.

Le Gouvernement, dans la loi sur les concessions, a exigé que chaque postulant possédât au moins un capital de 8.000 francs. Nous avons toujours pensé et toujours dit que pareille somme nous paraissait insuffisante, pour le moment du moins, pour aller tenter fortune à Madagascar ; que ceux qui iraient dans ces conditions ne réussiraient pas, et tous les témoignages qui nous arrivent, venant des personnes les plus compétentes et les plus autorisées, sont unanimes sur ce point. Mais au moins faut-il s'en tenir à ce chiffre ! Pourquoi donc M. Brunet et ses protégés se mettraient-ils en dehors de la loi commune ?

Si le Conseil général de Saint-Denis et les conseils municipaux de la Réunion veulent et *peuvent* (et nous en doutons, comme on le verra plus loin) avancer *cette somme* à chaque famille d'émigrants, ou mieux encore, – car nous préférons partout l'initiative privée à l'action officielle, – si M. Brunet arrivait à fonder, à Bourbon, une Société qui prît à sa charge les frais d'installation et de premier entretien des futurs colons, oh ! rien

de mieux et nous serions tous unanimes à l'encourager et à le soutenir !

Mais, au fond, il ne s'agit pas de cela : et en dernier lieu, c'est à l'État, c'est à l'Administration qu'on demandera ces avances d'argent. C'est ainsi qu'on a procédé à Diégo-Suarez, ainsi qu'on a procédé en Algérie, ainsi que nous faisons trop un peu partout.

Or cela est néfaste !

Et de quel droit voulez-vous que nous donnions, nous Français de France, des subsides aux seuls créoles de la Réunion ? Le budget national doit aller aux dépenses d'intérêt général, non aux intérêts particuliers d'une seule partie du pays. « La France dépense 72 millions par an dans ses Colonies. À deux ou trois exceptions près, aucune ne vit de ses ressources. Il en est où le régime de la subvention fonctionne avec tant de liberté que *le Colon y revient annuellement à 25 francs par tête* à la métropole ; c'est *le cas de la Réunion* qui détient, pour le moment ce genre de record »[1].

La métropole est fatiguée de ce régime.

Si encore ces avances d'argent devaient donner des résultats. Mais elles ne produisent partout que des déceptions et des insuccès. On a dépensé des milliards pour la colonisation officielle de l'Algérie, et pas un centime en Tunisie. On réussit en Tunisie, combien pénible est encore la mise en valeur de l'Algérie. Un autre exemple, tout aussi concluant, peut être tiré de Madagascar lui-même, c'est celui de Diégo-Suarez. Là aussi on a voulu faire de la colonisation officielle et on a piteusement échoué. Pendant les années 1892, 1893 et 1894 on y a fait venir une centaine de familles créoles auxquelles on assurait le passage gratuit, une case meublée, des instruments, des semences, une vache laitière, une charrette et des bœufs, des porcs et des poules, la ration enfin, et même pour certains une dotation de 1.000 à 1.500 francs. Sauf deux qui sont restés, il a fallu rapa-

---

[1] *Temps* du 9 juillet 1897.

trier à grands frais tous ceux de ces malheureux qui n'étaient pas morts de misère !

Non, le rôle de l'État n'est pas de coloniser directement. Il consiste seulement à mettre le pays en état d'être colonisé et à laisser faire les colons. Nous demandons, nous, à l'Administration de Madagascar, de le rendre habitable, de nous y assurer la sécurité, d'y faire des routes et des chemins de fer, ce que l'on appelle, en un mot, l'outillage national d'un pays ; nous lui demandons d'établir des jardins d'essai, de fournir aux aspirants émigrants les moyens de se renseigner utilement, puis de le défendre, de le protéger. Le colon fera le reste s'il est digne d'être colon.

Et il le fera d'autant mieux qu'il ne comptera pas sur l'État et ne s'en rapportera qu'à lui-même.

À ces conditions, mais à ces conditions seulement, il réussira, son exemple sera suivi, et Madagascar acquerra une population virile, laborieuse et gouvernable.

Sinon, il arrivera ce qui est déjà arrivé : nos colons pauvres mangeront le peu qu'ils possédaient ou qu'on leur aura donné et on devra les rapatrier ruinés, malades, découragés, jetant partout le discrédit sur notre nouvelle possession.

Plus nous étudions notre histoire coloniale, plus nous sommes convaincus que la politique doit en être autant que possible écartée : cette observation nous paraît s'imposer d'autant plus que le renouvellement de la Chambre est proche.

C. D.

DU CLIMAT DE MADAGASCAR

Il a paru dans le journal *Le Temps* du 17 juin 1897, plusieurs lettres de M. Minault, le pasteur français si malheureusement assassiné à Ambatondradama, le 21 mai dernier[1]. Elles contiennent des appréciations très sévères sur le climat de Madagascar et quoique la rédaction du journal ait fait suivre ces lettres d'une courte note destinée à en atténuer la fâcheuse impression, il est du devoir du *Comité* de réfuter des idées aussi erronées et de ne pas les laisser s'accréditer dans le public.

M. Minault pose ce principe : « Madagascar est un terrible climat pour les Européens. » Or, c'est là une généralisation contre laquelle s'élèvera toute personne possédant même une connaissance élémentaire de Madagascar. Il est certain qu'il y a dans notre nouvelle colonie des points où les Européens s'acclimatent difficilement, mais combien d'endroits où ils peuvent vivre en aussi parfait état de santé qu'en Europe. Pour choisir seulement un seul exemple, le Betsileo, où M. Minault devait séjourner, possède un climat très sain. Qu'on n'objecte pas contre le climat de Madagascar les pertes qui ont été subies pendant la campagne. Les soldats vivaient dans des conditions absolument anormales. Et il n'y a qu'à se rappeler l'histoire de tant de guerres qu'a subies l'Europe, pour savoir que toute armée éprouve par suite des fatigues et des privations un déchet considérable.

« À Tamatave, *tous* les Européens ressemblent à des squelettes », dit encore M. Minault, et là encore, il exagère. Beaucoup d'Européens ont vécu des années à Tamatave, sans revêtir le fâcheux aspect sous lequel M. Minault prétend les avoir vus.

---

[1] Voir au sujet de ce funeste événement les détails que nous donnons ci-dessous p. 34.

Mais il est un passage de sa lettre qu'il nous est particulièrement impossible d'admettre. C'est celui dans lequel M. Minault paraît douter de la possibilité d'amener à Madagascar des femmes et des enfants, nés en France. « C'est une inspiration venue de Dieu, dit-il, que la pensée que j'ai eue de laisser Pierre en France. Que j'aurais donc souffert pour lui dans ce terrible voyage de Tamatave à Tananarive. Je ne peux essayer de vous donner une idée de tous nos contretemps, de toutes nos fatigues pendant ce voyage... Je suis maintenant extrêmement tourmenté par la grosse question de savoir si je dois faire venir mes enfants à Madagascar. Je ne vous cache pas que je suis très impressionné pour eux et que je crains bien que Dieu me demande le terrible sacrifice de me séparer de mes enfants. »

Or nous savons bon nombre de nos compatriotes, qui ne se sont pas montrés aussi timorés. Ils ont amené leurs familles avec eux et n'ont pas eu à se repentir de leur décision.

Laissons parler les faits et ne craignons pas de nommer quelques-unes des personnes auxquelles nous faisons allusion.

Mme Bompard, femme de l'ancien résident général, est partie à Madagascar avec un enfant de deux ans.

M. Deschamps, directeur des postes, qui a longtemps vécu à Tamatave, y est arrivé avec quatre enfants, ils y ont toujours joui d'une parfaite santé ; deux de ses filles viennent de s'y marier.

M. Iribe avait avec lui sa famille, deux garçons, une fille.

M. le Dr Besson actuellement résident à Fianarantsoa habitait Madagascar avec les siens, avant la guerre. Pendant la campagne, il s'est forcément retiré en France, à Marseille. Mais sitôt la paix faite, il s'est hâté de repartir. Il est bien clair, qu'en sa double qualité de médecin et de chef de famille, il n'aurait pas agi de la sorte, s'il avait vu ses trois fils souffrir du climat lors du premier séjour. Mais, bien plus, et fait significatif, Mme Besson, dont la santé s'était altérée à Marseille, avait hâte de retourner dans le Betsileo où elle se remit vite.

M. Minault paraît aussi avoir eu une particulière antipathie pour les voyages en filanzane. Or on ne compte plus le nombre des Européens qui ont fait et qui font usage de ce mode de locomotion. Toutes les dames dont nous venons de parler, et bien d'autres, françaises, anglaises, norwégiennes ont voyagé en filanzane, et cependant ces voyages ne laissent pas de souvenir de fatigue. La courageuse Mme Besson a fait le même trajet que M. Minault de Tamatave à Fianarantsoa dans un état de grossesse avancée, ce qui ne l'a pas empêchée, après son arrivée à Fianarantsoa, de donner le jour à un très bel enfant. M. Minault a eu en débarquant une fâcheuse impression. De quelques exemples d'Européens malades qu'il a eus sous les yeux, ou qu'on lui a cités, il a conclu que le climat de Madagascar était toujours funeste aux Européens. C'est une généralisation trop prompte d'un esprit insuffisamment préparé, semble-t-il, à la vie coloniale. Mais il y a lieu d'être surpris que la Société des Missions évangéliques, qui est en mesure d'être bien renseignée, ait laissé publier ces lettres et contribué ainsi à jeter la défaveur sur notre nouvelle colonie, alors que tous les efforts devraient s'unir pour en développer la prospérité.

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE MADAGASCAR DE JANVIER À JUILLET 1897

Depuis la publication du dernier *Bulletin,* c'est-à-dire depuis le 1er janvier 1897, Madagascar a été le théâtre d'événements importants. La *Quinzaine Coloniale* en a tenu nos souscripteurs au courant. Néanmoins pour éviter à ceux qui conservent la collection du *Bulletin*, une lacune dans l'histoire de la colonisation française à Madagascar, nous avons résolu de rappeler les principaux de ces événements.

RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE FRANCE À MADAGASCAR

PROCLAMATION

Au peuple d'Imerina.

Depuis que le Gouvernement de la République a déclaré Madagascar Colonie Française, la royauté est devenue inutile en Imerina. J'ai donc invité la Reine à résigner ses fonctions et, sur sa demande, je l'ai autorisée à se rendre à l'île de la Réunion, où elle recevra l'hospitalité la plus large des autorités françaises.

Ces quelques mois qui viennent de s'écouler vous ont montré ce que voulaient dire ces mots : Madagascar, Colonie Française. Ils signifient : La France est désormais la seule souveraine à Madagascar et elle n'entend partager sa souveraineté avec personne. Elle seule est maîtresse dans l'île entière. Ils signifient aussi : La France vous apportera sa civilisation et s'efforcera d'introduire parmi vous les principes qui la régissent elle-même, c'est-à-dire la justice, la paix et l'égalité pour tous.

Déjà, vous avez pu constater que ces promesses n'étaient pas vaines : l'esclavage a été aboli et les esclaves sont devenus

les égaux de leurs anciens maîtres ; un système d'impôts plus équitable, pesant également sur tous, a été établi ; chacun a été déclaré libre d'exercer et de pratiquer sa religion comme il lui convient : de nombreuses écoles ont été créées, écoles primaires, école professionnelle, école de médecine, école normale, pour donner à tous les moyens de parvenir, simplement par leurs efforts et leur travail, aux plus hautes situations dans la Colonie ; des récompenses, des propriétés ont été données à ceux d'entre vous qui se sont distingués dans la lutte contre les insurgés, ou à leurs familles, tandis que leurs complices, quel que soit leur rang, ont été impitoyablement punis. Pour ramener la tranquillité et la prospérité dans le pays, nos braves soldats n'ont cessé de combattre jusqu'à ce jour avec le plus grand courage et, vous-mêmes, vous m'avez demandé des fusils et des cartouches pour marcher à côté d'eux et les seconder dans cette œuvre de pacification, dont vous devez recueillir tous les fruits ; puis ces mêmes soldats, déposant leurs fusils, se sont faits vos maîtres dans toute l'Imerina, vous apprenant notre langue, vous aidant à rebâtir vos maisons détruites, vous donnant des conseils sur la meilleure manière de diriger vos cultures. Vous le voyez, la France vous considère maintenant comme ses propres enfants. Elle ne veut que votre bien et, tout en respectant vos mœurs et vos lois, elle veut vous faire participer peu à peu aux bienfaits de sa propre civilisation.

Votre devoir est de m'aider dans cette œuvre de pacification et de rénovation, que le Gouvernement de la République Française m'a confiée. Vous éviterez ainsi que de nouveaux malheurs viennent fondre sur vous. Fermez donc vos oreilles aux calomnies et aux excitations de vos ennemis qui veulent votre ruine et pensez aux châtiments terribles qui frappent ceux qui se révoltent contre l'autorité qui vous gouverne. Soyez des sujets fidèles et soumis de la France et n'hésitez pas, si vous êtes indécis ou ignorants, à demander conseil aux Résidents, aux officiers, aux commandants de poste, aux missionnaires, pasteurs et colons français qui habitent au milieu de vous. Ils vous mettront en garde contre les bruits mensongers et vous n'aurez qu'à suivre leurs sages avis. Je le répète : c'est toujours la justice qui me guidera, dans l'avenir comme dans le passé. Aux Mal-

gaches qui travailleront en paix et seront des sujets fidèles et obéissants de la France, je ne cesserai de donner les marques de ma bienveillance ; aux autres, aux révoltés, aux insoumis, à quelque rang qu'ils appartiennent, je ne me lasserai pas d'appliquer les châtiments les plus sévères et nos soldats les poursuivront jusque dans leurs repaires les plus cachés.

Je termine ; écoutez mes paroles. Depuis cinq mois que je suis parmi vous, vous m'avez vu à l'œuvre. Vous savez que ce que je dis, je le fais.

Fait à Tananarive, le 28 février 1897.

Le Résident Général,

GALLIENI.

ARRÊTÉ

abolissant la royauté en Imerina.

Le Général Commandant le Corps d'occupation et Résident Général de France à Madagascar.

Vu le décret du 11 décembre 1895, fixant les pouvoirs du Résident Général ;

Vu le décret du 16 août 1896, déclarant Madagascar Colonie française ;

Considérant que la royauté est devenue une institution inutile depuis que le Gouvernement de la République a déclaré Madagascar Colonie française ;

Attendu que les chefs des dernières bandes insurgées et d'un certain nombre de familles nobles persistent, en s'appuyant sur cette institution, à entretenir un mouvement d'hostilité contre l'influence française et à rendre ainsi plus longue et plus difficile l'œuvre de la pacification et de la colonisation française dans l'île ;

Attendu que la province de l'Imerina, conformément au principe adopté pour les autres parties de l'Ile, doit être admi-

nistrée par un Gouverneur Général indigène sous le haut contrôle de l'autorité française ;

Arrête :

Art. 1er. – La royauté est abolie en Imerina.

Art. 2. – Les fonctions de Premier Ministre sont supprimées et la province de l'Imerina est désormais administrée, sous le haut contrôle de l'autorité française, par un Gouverneur Général qui prend le titre de Gouverneur Général de l'Imerina.

Art. 3. – Le Chef d'État-Major, faisant fonctions de Secrétaire Général en territoire militaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tananarive, le 28 février 1897.

GALLIENI.

* * *

Comme complément de cette mesure, le général Gallieni a rendu plusieurs arrêtés en date du 28 février 1897, par lesquels les biens meubles et immeubles du Domaine royal sont attribués au service des Domaines.

L'École « Le Myre de Vilers », le musée commercial et le musée historique de Tananarive sont installés dans le Palais de la Reine.

Les lois indigènes de l'Imerina sont maintenues dans celles de leurs dispositions qui n'ont pas été abrogées.

Les jugements rendus par les autorités indigènes sont désormais rendus au nom de la République Française. Un gouverneur général est nommé en Imerina.

* * *

Voici quelques détails complémentaires relativement à l'exil de la reine Ranavalo à la Réunion.

La reine a été avisée dans la soirée du 27 février par le commandant Gérard de la détermination du général Gallieni. Cette nouvelle provoqua chez elle une violente crise de larmes suivie d'une attaque de nerfs ; en apprenant cette fatale nouvelle, elle se jeta aux pieds du commandant Gérard, elle enlaçait ses genoux et le suppliait d'intercéder pour elle auprès du général. Enfin se voyant en présence d'une résolution inflexible, elle se décida à donner des ordres pour l'emballage et l'expédition de ses nombreux colis.

Elle a été autorisée à emporter ses bijoux personnels. Ils représentent une valeur de 600,000 à 700,000 fr. Ses nombreuses couronnes, son sceptre, son parasol rouge, etc., seront déposés au musée qui doit être prochainement installé au premier étage du grand palais. Le 28, à deux heures et demie du matin, la reine, escortée de deux officiers français, d'un interprète et de nombreux serviteurs, montait en filanzane et prenait la route de Tamatave ; de là le *La Pérouse* la conduisit à la Réunion où elle arriva le 8 mars, et où elle séjournera, désormais, avec une pension de 28,000 fr. par an.

MONUMENT DE MADAGASCAR

SUITE DES SOUSCRIPTIONS

TOTAL des listes précédentes (rectifié par suite d'erreurs d'addition et d'impression) 48023.45
5e Tirailleurs Algériens, Constantine 266.08
35e Régiment de ligne 38.10
122e – 105.10
120e – 200.50
1er – de Hussards 36.50
4e – d'Artillerie 265.25
1er Bataillon de Chasseurs, Verdun 144.55
10e – – – 108.05
Ville de Lunéville .... 25 »
– Nîmes .... 100 »
M. Vignols .... 20 »
Anonyme, Perpignan .... 1 »
– Narbonne 0.50
Divers, par l'Agence du Comptoir National d'Escompte, à Marseille .... 37 »
Boutet, à Perpignan .... 1 »
Lieutenant Trousselle, Tamatave .... 54 »
Nicolaï, maréchal des Logis de Gendarmerie, Tamatave .... 2 »
Poyto, gendarme, Tamatave .... 1 »
Gayla, – – .... 1 »
Grieneissen, – – .... 1 »
Blons, – – .... 1 »
Vincentilli, – – .... 1 »
Fourmier, – – .... 1 »
Quelvennec, – – .... 1 »
Delrieux, – – .... 1 »
Souscription de Fort-Dauphin, par les soins de M. Lemaire, résident de France .... 250 »
Ramée, à Tamatave .... 10 »
Courtejean, – .... 10 »
Palu, – .... 10 »
Le Clair, – .... 10 »
Chenu, – .... 10 »

Laurenzanri, à Tamatave .... 10 »
Benoist, – .... 10 »
Bonnet, négociant, à Tamatave .... 10 »
De Maubeuge, à Tamatave .... 10 »
L. Vollard, à Tamatave .... 10 »
Pierre, – .... 5 »
Le Breton, – .... 58 »
Portac, – .... 7 »
Dubois, – .... 20 »
Fontognont Jouchoux et Cie, à Tamatave .... 20 »
D'Épinay, directeur du Comptoir National d'Escompte, à Tamatave .... 20 »
Bérard, sous-directeur, – .... 10 »
François, secrétaire général de la Côte Est de Madagascar .... 50 »
Masencal, président du Tribunal de Tamatave .... 20 »
Divers, par l'Agence du Comptoir d'Escompte, à Tamatave .... 55 »
Bataillon Haoussas, Tananarive .... 80 »
1er Dragons, à Lure .... 52 »
33e Régiment d'infanterie, à Toulouse 37.50
Municipalité d'Amiens .... 200 »
– de Clermont-Ferrand .... 100 »
Conseil général de l'Aube .... 200 »
– du Puy-de-Dôme .... 100 »
– du Tarn-et-Garonne .... 100 »
– du Morbihan .... 100 »
– de Seine-et-Oise .... 100 »
– du Var .... 60 »

TOTAL.................................... 51.097.58

LETTRES DE MADAGASCAR

Le Comité de Madagascar a reçu de ses correspondants particuliers les lettres suivantes :

Tananarive, 1er juin 1897.

On ne paraît pas se rendre suffisamment compte en France de l'absolue nécessité d'accorder à Madagascar les moyens de tirer parti de notre conquête. Il faut absolument se résoudre à faire le nécessaire. La Chambre a bien consenti à voter 3 millions pour la liquidation des déficits budgétaires et l'exécution immédiate de certains travaux publics, mais la moindre concession de travaux devra faire l'objet d'une loi spéciale ! L'avenir nous montrera quelle est la valeur financière de ce procédé. Pour notre part, nous le croyons fâcheux.

Défaut de voies de communication.

Comme vous le savez, ce qui manque le plus ici ce sont des voies de pénétration : nous attendons toujours la fameuse piste militaire promise par le génie qui travaille depuis plus d'un an à sa construction entre Tamatave et Tananarive : il se faisait fort, au début, de rendre ce sentier accessible aux animaux pour moins de 100.000 francs ; il y a déjà dépensé plus de 2 millions et le résultat obtenu a été celui-ci : retrait pendant la saison des pluies, c'est-à-dire pendant plus de trois mois de tous les mulets sur la ligne d'étape. Ils y tombaient comme des mouches, éreintés par l'ascension continue de ces pentes de plus de 30 degrés.

On a été obligé d'en revenir aux porteurs et ceux-ci deviennent de jour en jour plus exigeants à mesure qu'ils se sentent plus indispensables. Ils demandent aujourd'hui 52 fr. 50 à

60 francs pour venir à la capitale. Comment veut-on que des colons se mettent en route dans ces conditions. Pour assurer leur subsistance et celle de leur famille pendant un an, il leur faudrait compter sur une dépense de 3.000 francs.

Nécessité de la création d'un chemin de fer.

Voilà ce qu'on ne saurait trop dire et répéter, en France, à ceux qui ont charge de nos intérêts : l'absolue nécessité de la création d'un chemin de fer ! Elle s'impose ! Ce sera même une économie sensible pour le Trésor, qui paie plus de 6 millions par an pour le transport des vivres destinés à l'armée. Une compagnie de conducteurs sénégalais (et il y en a deux) coûte 1 million 1/2 par an. Je ne compte pas les mulets dont les 3/5 ont disparu, décimés par la morve ou tombés d'épuisement. Il paraît qu'on vient d'en demander encore plus d'un millier à l'Algérie, soit une nouvelle dépense de plus de 1.500.000 fr. Je suis persuadé, étant donné l'expérience déjà faite, que six mois après leur arrivée, ces animaux subiront le sort de leurs devanciers : déchet de plus de moitié, le reste impropre à tout service.

Quel manque de suite de la part de la Chambre dans les divers problèmes que soulève la mise en valeur d'une nouvelle colonie ! Au début, pour la conquête, on accorde tous les crédits, si élevés soient-ils. Mais après, c'est autre chose : on lésine sur tout et on n'accorde que des sommes insignifiantes et insuffisantes pour la construction de voies ferrées ou même de routes carrossables, l'aménagement des ports, etc.

Les Russes ont vu de bien plus haut et font autrement grand quand il s'est agi pour eux de pénétrer en Asie. Et surtout qu'on ne charge pas le génie du tracé des voies nécessaires : ce qu'il a fait jusqu'à présent s'écroule et est emporté par les eaux ; c'est à recommencer ! La seule des constructions qui soit restée debout est celle qui a été donnée à l'entreprise à un Français, habitué à ce genre de travaux.

Le service des Travaux publics avait commencé la construction d'une très belle route carrossable, descendant vers la

côte. Il paraît que l'on renonce à l'achever, motifs : le manque de fonds. Et c'est partout ainsi. On commence des travaux de toutes parts, on les abandonne ensuite, parce que les crédits sont épuisés.

Rétablissement de la sécurité.

Il m'a été donné d'aller dernièrement à plus de 60 kilomètres au sud de Tsinjoarivo, c'est-à-dire dans la région qui, il y a deux mois à peine, était au pouvoir des nombreuses bandes de Rainibetsimisara et de Ramapanjaka : on peut les parcourir aujourd'hui sans le moindre danger. Poursuivis sans relâche, ces féroces assassins, après des échecs répétés et la prise de leurs forts qu'ils croyaient inexpugnables, se sont vus abandonnés de la majeure partie de leurs partisans. Ramapanjaka a fait sa soumission ; son collègue et ses émules ne tarderont pas à suivre cet exemple. Le pays, déjà presque aussi tranquille qu'autrefois, le sera bientôt tout à fait.

Nécessité du maintien du régime militaire.

Mais il ne faudrait pas qu'on crût, en France, qu'on pourra bien vite retirer, sans inconvénient, nos troupes et substituer un gouvernement civil à l'administration militaire. Ce dernier sera nécessaire pendant longtemps encore. L'arrivée d'un nouveau résident général civil nous ferait retomber bien vite dans le désordre dont nous avons eu tant de mal à sortir.

Les militaires ont des moyens d'action dont un civil ne pourra jamais disposer, si grande que soit son autorité ! Tous les ordres sont transmis et exécutés avec une rapidité qui fait partie de la discipline. Elle est impossible à obtenir chez des fonctionnaires qui ne cherchent souvent qu'à mettre des bâtons dans les roues. Les indigènes auxquels les Anglais font la leçon, escomptent déjà le départ du général. Il faut espérer que nous le garderons longtemps encore.

Tananarive, 7 juin 1897.

Départ des Missionnaires anglais.

Vous avez sans doute déjà appris le départ des missionnaires anglais ou du moins de la plus grande partie d'entre eux. La plus puissante des sociétés anglaises représentées à Madagascar était la London Missionary Society : en France vous appelez ses membres des Méthodistes, sans qu'on ait jamais pu savoir pourquoi, car ils n'appartiennent pas à la secte des Méthodistes. S'ils n'ont pas mérité le nom que nous leur donnons, en revanche ils méritent entièrement notre antipathie, car nous ne faisons que leur rendre celle qu'ils nous manifestent : depuis 1820, ils ont été nos ennemis acharnés.

La London Missionary Society quitte donc Madagascar : elle abandonne ses écoles et ses églises aux protestants français. Je me sers du mot *abandon* par euphémisme : en tout cas, le général Gallieni lui a fait comprendre que la partie était perdue et elle n'a pu faire plus longtemps la sourde oreille.

Quatre de ses membres seulement, les plus âgés, n'ont pas pu s'arracher à un pays où ils avaient si longtemps vécu. Ils restent comme desservants des « Mémorial churches », chapelles commémoratives.

Voici l'histoire de ces chapelles commémoratives. Les premiers missionnaires anglais furent appelés à Tananarive par Radama Ier et ils firent des prosélytes ou plutôt des élèves. Car, si les Malgaches n'ont pas de convictions religieuses, ils ont un désir très vif de s'instruire. Le successeur de Radama, la cruelle Ranavalona, ne se contenta pas de chasser tous les blancs et en particulier les missionnaires, elle persécuta leurs anciens élèves et en fit mourir quelques-uns. Ce fut la période héroïque du christianisme malgache qui compta alors ses martyrs. Ce mot martyr est, peut-être, un peu emphatique pour de pauvres gens dont on ne peut s'empêcher de croire qu'ils auraient abjuré bien volontiers si on leur en avait laissé le choix ! Et cependant il ne faut pas oublier, des événements récents l'ont prouvé, que le

Malgache, si poltron un jour de bataille, est d'une bravoure indifférente et résignée, à la chinoise, en face du bourreau ou du peloton d'exécution. Quoi qu'il en soit, des Malgaches ont été exécutés à Tananarive aux environs de 1830. L'église d'Angleterre les a déclarés martyrs ; leurs noms sont inscrits à Westminster sur une plaque de marbre, et, en leur honneur, ont été élevées à Tananarive des chapelles commémoratives.

Ces chapelles commémoratives et leurs vieux desservants, voilà tout ce qui reste de la London Missionary Society à Madagascar. En présence d'un succès aussi complet de notre politique, il semble que nous devions nous montrer équitables dans nos appréciations rétrospectives. Il est certain que ces hommes ont fait une œuvre. Il est fâcheux seulement que cette œuvre, étant anti-française, nous ayons dû la combattre. On ne peut s'empêcher d'éprouver quelque pitié pour des gens qui, à un âge mûr ou même avancé, perdent brusquement leur gagne-pain et leur raison d'être. Je causais à l'un d'eux l'autre jour :

« – Vous partez, Monsieur R… ?

« – Il faut bien que je parte, on m'a mis à la porte de mon école. Je l'ai remise à M… (un protestant français) et j'ai gardé devant les élèves une mine souriante ; mais en revenant à la maison sur mon filanjana je n'ai pu retenir mes larmes. Ma pauvre école, que je dirigeais depuis 26 ans ! »

Aptitudes des Malgaches à l'instruction.

Quand on considère l'œuvre pédagogique des Anglais à Madagascar, il faut d'ailleurs ne pas oublier que le mérite de l'élève diminue un peu celui du maître. Le Malgache de 10 à 40 ans est probablement le meilleur élève du monde : car il y a un certain nombre de quadragénaires actuellement sur les bancs des écoles de Tananarive, épelant avec un zèle touchant le cours préparatoire de langue française. Ce peuple qui a oublié ses origines, son histoire et ses légendes, et qu'on est arrivé, à tort ou à raison, pour des raisons philologiques, à considérer comme un rameau détaché de la race Malaise, est tout prêt à accepter et à

faire siennes toutes les habitudes « civilisées » qu’on lui recommande. Avec une surprenante rapidité il a appris l’usage du pantalon et du faux-col. Je ne doute pas qu’il finisse par apprendre notre langue. On peut être sûr, en tout cas, qu’il fait tout son possible. L’école Le Myre de Vilers, ouverte depuis un mois, compte déjà deux cent trente élèves assidus et attentifs. L’école professionnelle, son ainée de deux mois, obtient des résultats qui dépassent les espérances. On peut être sûr que l’œuvre pédagogique des Anglais trouvera des continuateurs, mais ils seront français.

Tananarive, 12 juin 1897.

La direction fâcheuse imprimée à l’action protestante par le pasteur Lauga vient d’avoir son épilogue par la mort de ses deux malheureux successeurs : c’est la fin également des idées de M. Laroche. Vous savez qu’une des idées favorites de celui-ci était de prétendre qu’il n’y avait pas de fahavalos. M. Escande a suivi la tradition et quand il a quitté Mainanandro, résidence du Rév. Mac Mahon, ce dernier, qui connaît bien son Ankaratra, lui a fait remarquer que la région n’était pas sûre, que lui ne s’y aventurerait pas sans armes, etc. Ces messieurs ont quand même voulu partir. La bande est tombée dessus, les a assassinés, dépouillés, puis s’est envolée. Une battue qu’on vient de faire a permis d’arrêter quelques meneurs et d’établir que les chefs provenaient des villages de Tsirangaina, Miantsoarivo, toute la région, enfin, qui avait fait le soulèvement de l’Ankaratra, de 1896, soulèvement à caractère religieux. Rien d’étonnant, par suite, à ce que les chefs soient tous des *Andrianas*. Je voudrais vous parler longuement de cette population de l’Ankaratra qu’on ignore encore, montagnards qui par les difficultés d’accès de leur pays sont restés frustes et si différents des habitants de Tananarive. Le *Ody* y règne en maître : c’est et ce sera le dernier refuge de la vieille superstition malgache. Aussi, avec raison, a-t-on éventré les tombeaux des anciens chefs et jeté leurs cendres au vent. Dans ces gorges, il est difficile de poursuivre une bande qui se disperse au premier bruit, et tous

les voyageurs feront bien de prendre leurs précautions. C'est si simple de prévenir le poste de son passage ; le chef de poste alors vous suit ou vous fait suivre. Ce sont des mesures élémentaires de prudence. Mais, sans qu'on puisse jamais savoir pourquoi, Messieurs les pasteurs ont évité soigneusement tous les postes et s'en sont même tenus à distance. Conséquence du reste logique de leur conduite, MM. Lauga et Escande ayant toujours évité soigneusement de frayer avec les Français. Ce qui a autorisé la plupart des colons à répondre à l'invitation du nouveau pasteur Meyer à la cérémonie célébrée à Mainanandro pour l'enterrement des victimes, qu'on ne se transportait pas à 80 kilomètres pour des gens qu'on ne connaissait pas. Et de fait, je crois bien que personne n'a répondu à l'appel. En le faisant, le pasteur Meyer a compris sans doute les erreurs de ses prédécesseurs et a voulu essayer d'établir un lien qui jusqu'ici n'a pas existé. Tâche ingrate et difficile, car de tous ces messieurs arrivés par le dernier courrier pas un ne s'est encore dérangé pour aller se présenter chez l'un de nous. L'abîme a été tellement creusé par leurs devanciers que les Français de Tananarive ont peine à croire que les protestants français soient des leurs ! Avec les missionnaires anglais retardataires qui ne peuvent se décider à quitter Madagascar, ils essaieront de se consoler dans le « propagation of the gospel », mais l'indigène lui-même, qui saisit tout, commence à se moquer de ces querelles religieuses et quelques années encore d'un régime libéral et désintéressé achèveront de le rendre plus indifférent encore qu'il ne l'est par nature, ce qui n'est pas peu dire. Les vieilles superstitions persisteront longtemps encore dans son esprit, avant qu'il n'adopte les nouvelles idées religieuses, dont on a essayé de le nourrir[1].

---

[1] Le *Comité de Madagascar* se fait un devoir de ne pas prendre parti dans les questions confessionnelles. Il est prêt à seconder quiconque – à quelque religion qu'il appartienne – travaillera au développement de Madagascar. Néanmoins, l'action de certains pasteurs a été si fâcheuse, qu'il a cru devoir reproduire intégralement, en dépit de leur sévérité, les appréciations de son correspondant.

SOUMISSION DE RABEZAVANA. – D'ailleurs, comme pendant à ces tristes événements et pour infliger un prompt démenti aux insinuations que les intéressés ne manqueront pas d'essayer de répandre, le plus beau fait d'armes acquis par nos troupes vient de se produire : la soumission du chef invétéré et reconnu des Fahavalos du Nord, du fameux Rabezavana. Il y a huit jours déjà, je le prévoyais d'après une lettre que je recevais du capitaine Reymond, officier distingué, breveté, que le général Gallieni a appelé à Madagascar, parce qu'il l'avait connu et avait apprécié ses talents au Tonkin. Le capitaine Reymond avait causé longuement avec nous à son passage à Tananarive et nous avions été frappés de lui entendre énoncer, appuyer et développer les principes chers au général qui ont fait la base de ses succès au Tonkin et qui assurent, en ce moment, son triomphe ici. On veut toujours à Paris représenter Gallieni comme un boucher (voir *l'Intransigeant*), un tueur d'hommes, alors que son système réside justement dans le contraire. L'action énergique d'abord, oui. Un, deux, pan ! Dix têtes tombent. Mais, de suite, des mesures de bienveillance viennent rétablir le calme dans la population qui voit alors dans l'exécution un châtiment. Ah ! quel joli parallèle il y aurait à établir entre ce procédé et celui du colonel Combes, rentré à Tananarive après un piteux échec, lui dont le système est précisément de toujours employer la violence. Nous ne savons pas ce qu'a été le colonel Combes au Soudan : les conditions du pays ont pu justifier ses procédés. Mais ici, à Madagascar, il n'a obtenu que des résultats désolants. Il a ruiné, mis à feu et à sang toute la région du Nord, et, si son commandement n'avait pas pris fin, c'eût été la prolongation indéfinie de la révolte. Le colonel part : un mois après le chef des insurgés se soumet !

Pour comprendre l'importance de cette soumission, il faut connaître l'individu. Rabezavana était autrefois, du temps du gouvernement malgache, un chef de bandes : avec ses Sakalaves et ses transfuges Hovas il battait la brousse du Vonizongo à Mandritsara. Les expéditions annuelles qui désolaient cette région étaient faites sous ses ordres ou ceux de ses lieutenants. L'intelligent premier ministre hova Rainilaiarivony, pour arrê-

ter l'essor de cet aventureux capitaine, ne balança pas. Il le fit gouverneur d'Antsatrana. Rabezavana dans ces nouvelles fonctions se montra souple et délié. Il continua ses anciennes expéditions, mais quand ses soldats montraient un peu trop de sans-gêne et détroussaient les villages situés dans son district, il partait en guerre, limitait le pillage, faisait la part du feu, renvoyait ses reîtres avec un butin choisi et écrivait à Tananarive : « J'ai chassé les Fahavalos ! » Au moment de la campagne, Rabezavana attaqua les derrières de la colonne volante à Sabotsy. C'était ses partisans qu'on voyait sur la gauche de notre convoi, sur les hauteurs à partir d'Ankazobé. Au moment de la reddition de la capitale, il prit le large avec ses troupes, et, depuis lors, il se promena de l'Est à l'Ouest, aussi rapide dans ses conceptions que dans ses mouvements, attaquant un jour à Vonizongo, sautant de là aux campements nombreux qu'il avait établis dans la forêt, encourageant la rébellion, écrivant à Tananarive des lettres dont quelques-unes ont été lues au procès Rainandriamanpandry, infatigable et imprenable. De son chef il s'était nommé 15e honneur : c'est lui qui écrivait à la reine en menaçant de la perdre si elle ne soutenait pas la révolte, et en même temps s'adressant au prince Ramahatra, il lui disait : Soyez avec moi et vous serez roi. – Ramahatra remit la lettre qu'il avait reçue aux autorités françaises ; Ranavalo garda la sienne, que lui avait sans doute communiquée Rainandriamanpandry, quoique jusqu'à la mort il n'ait pas voulu l'avouer.

Pour amener la soumission de Rabezavana après le départ du colonel Combes, il fallait un émissaire. On eut la main heureuse en choisissant Rainianjanoro, Tsiarondahy, homme de confiance de Rasanjy, ancien chercheur d'or dans le Boeni et le Nord, avec lequel Rabezavana avait dû avoir des relations suivies. Rainianjanoro n'y alla pas par quatre chemins : il se rendit au camp de Rabezavana et lui fit des ouvertures. Le chef accepta à la condition que les émissaires seraient otages. Il envoya d'abord son père faire sa soumission au capitaine Reymond et quand je reçus la lettre de celui-ci, il me disait : « Le père de Rabezavana vient de m'arriver aujourd'hui, Rabezavana sera ici dans deux jours. » Effectivement il vint après avoir laissé Rai-

nianjanoro aux mains de ses troupes, se soumit et appela sa bande. C'est un beau succès qui fait le plus grand honneur au capitaine Reymond, au commandant Lyautey, qui opérait en sens inverse venant d'Ankazobé, et au docteur Lacaze, chef des affaires indigènes qui, sur le conseil de Rasanjy, avait envoyé là-bas Rainianjanoro.

Immédiatement notre ennemi de la veille s'est mis à l'œuvre, et aux côtés de nos troupes, il achève de pacifier la région.

La jonction est donc faite maintenant entre le haut Betsiboka et le haut Mahajomba, Ambatondrazaka et Moramanga, entre ce point et Ambohimanga. Le dernier rebelle Rainibetsimisaraka tient encore la forêt ; il a essayé de provoquer chez les Tanalas une rébellion promptement réprimée, mais dont la conséquence a été l'assassinat d'un marchand européen qui se rendait isolément d'Ambositra à Mananjery. Acculé maintenant dans la partie épaisse de la forêt, Rainibetsimisaraka, abandonné de son lieutenant Ramapanjaka qui a fait sa soumission, sera pris ou se rendra avant peu. La défection de Rabezavana va lui porter un coup terrible : c'est une question de jours. Dans l'Ouest et le Nord-Ouest tout est calme.

L'AVENIR DE LA COLONISATION. – Telle est la situation militaire. Au point de vue colonial une amélioration sensible commence à se produire également. Tous les colons qui, jusqu'à ce jour, avaient été maintenus à Tananarive dans d'étroites limites commencent à se disperser. Malheureusement la question de concession du chemin de fer, les clauses par lesquelles, dans le projet soumis par le Ministère des Colonies aux Chambres, aucune concession ne doit être accordée désormais dans la vallée du Mangoro et de ses affluents, dans celles de l'Iaroka, et de l'Ikopa, vont paralyser l'initiative. Certes nous sommes partisans d'une Compagnie de chemin de fer qui, au lieu d'une garantie d'intérêt, demande à l'État des terrains : pour que la société réussisse, il faut que ces terrains soient mis en valeur et la colonie ne peut qu'en profiter. Mais pourquoi ne pas écourter le délai pendant lequel la future compagnie pourra choisir ses ter-

rains ? Pourquoi prolonger une attente qui ne peut que décourager les bonnes volontés en cours et faire perdre un temps si précieux ? Il y a un point dangereux dans le projet du groupe Bordelais ; on ne saurait trop le signaler aux pouvoirs publics et à l'opinion en France : il ne faut pas paralyser les efforts des petites sociétés et des colons moyens que cette grosse machine pourrait entraver.

Vous parlerai-je du projet de colonisation de M. Brunet, député de la Réunion, dont les journaux apportés par la dernière malle nous font connaître la teneur ? Tout le monde sait le cas que M. Brunet fait de la colonisation de Madagascar, mais la fin de la législature approche et il faut bien faire quelque chose pour les électeurs auxquels on n'a pas marchandé les belles promesses ! Pourquoi donc alors demander, comme l'a fait un autre représentant du parti créole, ici, des émigrants Malgaches pour la Réunion, si la Réunion doit émigrer à Madagascar ?

Ce n'est pas dans l'intérêt public, que de semblables projets sont mis en avant, nous vous conjurons de le dire bien haut en France. Nous avons déjà eu dernièrement des démêlés avec ces Messieurs. Ne s'étaient-ils pas mis en tête, – quand la dépêche annonçant que la Chambre venait d'approuver la politique suivie à Madagascar, – de s'emparer de l'incident pour s'en faire une réclame et parlant haut de liberté, de pouvoirs publics, etc., de vouloir paraître être à la tête du mouvement. On les a vite rappelés à un peu plus d'humilité : ils essayeront d'arriver en nombre pour nous annihiler.

Nous sommes excédés de gens qui viennent faire de la politique dans un pays où, pour le moment, nous ne cherchons qu'à faire œuvre utile et productive. Or, nous ne voulons pas de leur politique. L'exemple de leur île, l'état où leurs belles théories l'ont conduite, nous suffirait pour nous éloigner d'eux si nous pensions à les imiter. Madagascar ne veut pas et ne peut pas être un tremplin électoral pour les candidats de la Réunion. Nous lutterons jusqu'au bout et nous arriverons à renvoyer dans leurs foyers tous ces brouilleurs de cartes.

ASSASSINAT DES PASTEURS ESCANDE ET MINAULT

On nous a écrit de Tananarive, au sujet de ce malheureux événement :

Une épouvantable nouvelle vient de nous arriver. Deux pasteurs protestants français, MM. Escande et Minault, viennent d'être assassinés au cours d'une tournée d'inspection dans les écoles. Les détails précis manquent encore : on sait que les deux missionnaires ont péri dans l'ouest de l'Ankaratra, à mi-chemin entre Ramainandro et Betafo. Ils passaient près du marché d'Ambatondradama : le marché battait son plein, et c'est là exactement qu'ils ont été sagayés. S'est-il produit dans la foule un mouvement d'effervescence et d'hostilité dont nos compatriotes ont été les victimes : y a-t-il eu intervention accidentelle d'une de ces toutes petites bandes de Fahavalo du Vakimankaratra auxquelles leur faiblesse numérique même a jusqu'ici permis d'échapper à toute poursuite dans ces parties désertes ? On le saura sans doute. Les deux missionnaires n'avaient malheureusement pas d'armes et *n'avaient pas cru devoir* réclamer le secours des postes français.

À tout le moins peut-on être sûr (c'est, il est vrai, une faible consolation,) que prompte et bonne justice va être faite et même doit être faite à l'heure qu'il est.

Ces renseignements sont complétés et précisés par le rapport suivant publié le 1er juin dans le *Journal officiel de Madagascar*.

MM. Escande et Minault avaient quitté Tananarive le lundi 17 mai dans l'intention de se rendre à Betafo et de visiter les établissements des missions évangéliques qui se trouvent sur la route.

Ils avaient malheureusement omis de prévenir de leur voyage l'autorité militaire et s'étaient, par suite, mis en route sans escorte.

Le convoi des deux pasteurs se composait de 23 indigènes : 2 domestiques de M. Escande, 8 bourjanes de filanzane pour M. Minault, et 13 porteurs de bagages. M. Escande voyageait à cheval ; il n'avait aucune arme. M. Minault avait un revolver, mais pas de cartouches.

Le premier soir, les voyageurs couchèrent à Ambohimandry ; le lendemain, ils allèrent à Tsirangaina, vers l'Est, et reprirent le 19 la direction de l'Ouest pour venir coucher à Fehibe. Le jeudi 20, ils se dirigèrent sur Betafo et prirent le chemin peu fréquenté qui longe les pentes abruptes et désertes de l'Ankaratra. Ils passèrent la nuit à Marofangady dans le sous-gouvernement du Manalalondo.

Le vendredi 21 mai, MM. Escande et Minault arrivèrent à une heure de l'après-midi à Ambatondradama. Ce village est situé presque sur la ligne de partage des eaux de l'île, au sud-ouest du sommet de l'Inanokely ; il contient à peu près trente cases et cent cinquante habitants. Le poste militaire le plus voisin en est éloigné de 30 kilomètres.

Les deux pasteurs trouvèrent peu de monde au village, car c'était jour de marché et la plupart des habitants s'étaient rendus au Zoma, situé à environ 1,500 mètres au Sud-Est, sur la route d'Antsirabe.

Ils s'installèrent dans une case pour déjeuner et, vers trois heures, se disposèrent à repartir. On chargeait les bagages, lors-

qu'un indigène prévint M. Escande que des gens armés se trouvaient au marché et qu'il serait prudent de ne pas aller plus loin.

M. Escande n'attacha pas d'importance à ce renseignement, et donna l'ordre de reprendre la marche sur Betafo.

Le convoi avait la formation suivante : les bourjanes en tête, M. Minault en filanzane derrière les bagages, enfin M. Escande, à cheval, fermant la marche ; son domestique Rainimanga se tenait à côté de lui. Ils n'avaient pas fait 1,500 mètres qu'ils furent assaillis par une trentaine d'indigènes, armés de couteaux, de lances et quelques-uns de fusils.

Les bourjanes épouvantés se dispersèrent dans toutes les directions. M. Minault, abandonné par ses porteurs, et M. Escande, à cheval, cherchèrent à gagner Ambatondradama par un ravin situé à l'ouest de la route. Les bandits les poursuivirent en tirant sur eux. M. Minault fut atteint le premier, puis M. Escande, qui était descendu de cheval, ne tarda pas à tomber à son tour. Les bagages furent pillés et emportés dans la montagne.

Les corps de MM. Escande et Minault furent recueillis le 22 par l'adjudant Bétille, qui avait été prévenu dans la nuit. Ils furent transportés à Ramainandro et inhumés le 23 mai. Un service funèbre a été célébré par M. le Rév. Mac Mahon, de l'église anglicane. M. le commandant du cercle annexe d'Arivonimamo y assistait.

Cet officier a ouvert aussitôt une enquête sur ce malheureux événement. Il résulte des dépositions des témoins et des renseignements fournis par l'adjudant Bétille et le sous-gouverneur Radanielina que le crime a été commis par une bande de brigands originaires de Varavato et de l'Ankaratra. Ces bandits se tiennent entre les deux massifs. Ils se réunissent toutes les fois qu'il y a un coup à faire et se dispersent ensuite. Dans le cas actuel, la bande s'est formée dans le Varavato ; elle est arrivée par l'Ouest et s'est dispersée dans l'Ankaratra.

Les brigands étaient venus au marché avec l'intention de s'emparer des taxes ; ils y apprirent la présence des pasteurs à Ambatondradama.

Une enquête minutieuse est faite par le commandant du 2e territoire et des mesures sévères de répression seront exercées contre tous les coupables et leurs complices.

À ce sujet, il convient de rappeler à tous les colons voyageant dans l'île que la prudence la plus élémentaire commande de tenir au courant des voyages projetés les autorités françaises civiles ou militaires, afin que celles-ci puissent leur assurer toute protection.

* * *

Le châtiment des indigènes, qui ont pris part à l'assassinat de MM. Escande et Minault, ne s'est pas longtemps fait attendre :

Le tribunal criminel d'Anvonimana a jugé, dans sa séance du jeudi 10 juin, treize indigènes des districts de Faratsiho et d'Ilempona, arrêtés à la suite de l'enquête faite sur l'assassinat dont MM. Escande et Minault ont été les victimes à Ambatondradama.

Il a condamné à la peine capitale six indigènes ; cinq autres ont été condamnés à dix ans et deux à deux ans de fers.

Le district de Faratsiho a été en outre frappé d'une amende de quinze cents piastres.

* * *

M. de Mahy ayant adressé une lettre au ministre des colonies au sujet de l'assassinat des pasteurs Escande et Minault, M. Lebon a répondu en ces termes au député de la Réunion :

Paris, le 20 juillet 1897.

Monsieur le député et cher collègue,

En réponse à votre lettre du 17 juillet courant, relative à l'assassinat de MM. Escande et Minault, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, par une circulaire du 15 octobre 1896, le général Gallieni, prévoyant, vu l'état troublé des régions centrales de l'île, tous les dangers que pourraient courir les voyageurs qui s'aventureraient en dehors des rayons de protection des postes militaires, a eu soin d'inviter formellement les Européens circulant dans l'île à prévenir le résident ou le chef de poste militaire de la milice la plus voisine.

« Cette déclaration, ajoute ladite circulaire, dans les principaux centres de Madagascar permettra aux voyageurs de s'entendre avec le résident ou chef de poste et de le mettre à même de prendre les mesures de sécurité nécessaires tant pour le séjour dans la localité que pour la continuation de la route. La responsabilité du résident ou chef de poste commence au moment où l'Européen s'est présenté à lui ou l'a prévenu. »

Or, il est parfaitement prouvé que nos malheureux compatriotes, MM. les pasteurs Escande et Minault, n'ont aucunement prévenu les autorités locales de la route qu'ils comptaient prendre et n'ont pas sollicité d'escorte. Toute allégation contraire ne peut avoir pour base que des renseignements erronés ; je ne puis mieux l'établir qu'en vous citant textuellement les termes du rapport très net que le résident général m'a envoyé, par le dernier courrier, sur l'assassinat de ces deux missionnaires :

« J'ai l'honneur de vous confirmer mon câblogramme du 11 juin vous annonçant la triste nouvelle de la mort de MM. les

pasteurs Escande et Minault. Nous ne pouvons que ressentir de l'admiration pour ces deux Français qui, poussés par leur zèle et leur dévouement à la cause qu'ils servaient, s'étaient avancés seuls et sans armes dans une région encore parcourue par des bandes de pillards.

« Cependant nous ne pouvons nous empêcher de déplorer l'imprudence qu'ils ont commise. Partis de Tananarive, avec M. Standing, pasteur anglais, ils n'ont prévenu personne et ont évité de passer par nos postes dont les commandants n'ont pu prendre les mesures qu'ils auraient jugées nécessaires pour leur protection.

« Il résulte même des renseignements recueillis sur cette affaire que ces messieurs avaient été prévenus par les indigènes, à trois jours de marche de Tananarive, qu'il y avait quelque danger à continuer leur route sans quelques hommes d'escorte dans la région très tourmentée du massif de l'Ankaratra, où des petites bandes de pillards trouvent encore des refuges assurés dans les retraites inaccessibles des montagnes voisines.

« M. Standing les quitta à ce moment pour rentrer à Tananarive, et les deux Français, seuls, sans armes, ne parlant pas le malgache, ont négligé les avis des indigènes et ont voulu continuer leur route, jusqu'au moment où ils ont été assaillis par une bande de pillards.

« Il est à peu près certain que, si MM. Escande et Minault avaient été armés ou avaient eu avec eux les quelques hommes d'escorte dont nos officiers eux-mêmes se font toujours accompagner sur cette partie de la frontière où nous avons encore des engagements fréquents avec les fahavalos, ce triste événement n'aurait pas eu lieu. »

Agréez, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre des colonies, A. LEBON.

NOUVELLES DE MADAGASCAR

Armée de Madagascar.

Par une décision du Général commandant le corps d'occupation et Résident Général de France à Madagascar en date du 30 mai 1897, il est créé un 2e régiment de tirailleurs malgaches dont le siège sera à Tananarive. Provisoirement, le 1er bataillon de ce régiment sera seul entièrement constitué.

Le recrutement des nouvelles unités se fait facilement et rapidement. Les Malgaches, attirés non seulement par les avantages pécuniaires qui leur sont assurés, mais encore par les bons traitements et l'esprit de justice qu'ils trouvent au régiment, viennent en grand nombre s'enrôler sous nos drapeaux. Ce fait est d'autant plus heureux qu'il y a là un moyen sûr d'inculquer à ces nouveaux sujets de la France les habitudes de droiture et d'honnêteté qui font un peu défaut dans ce pays, soumis depuis de longues années à un régime despotique qui a vicié les qualités natives des indigènes.

* * *

Il est impossible, vu l'étendue du *Bulletin*, de suivre dans son extrême détail l'œuvre de pacification. Toutefois, pour permettre à nos lecteurs de la juger, nous exposons, à titre d'exemple, les événements récents des cercles d'Ankazobé et d'Ambohimanjaka.

Cercle d'Ankazobé

M. le chef d'escadrons Lyautey, commandant le cercle d'Ankazobé, a fait parvenir au Résident général un rapport détaillé sur les opérations qui ont été exécutées dans l'étendue de son territoire, pendant la période du 8 au 23 mai.

RÉGION D'ANTSATRANA. – Aussitôt après l'installation du poste de Marotsipoy, M. le capitaine Reymond, commandant le secteur d'Antsatrana, a fait, le 9 mai, une nouvelle reconnaissance du massif du Vombohohitra sur lequel il a établi un poste de vingt tirailleurs commandés par un sergent européen. Placé au point culminant du massif, ce poste surveille la rive gauche de la Betsiboka, le plateau d'Andriba, la plaine d'Antsatrana, la route de Morafeno et particulièrement le long et dangereux défilé qui suit à l'Est le pied du Vombitra. Le défilé sera entièrement battu par une pièce de canon. Un poste optique, établi au même point, communique avec Vohilena et Antsatrana.

Le capitaine Reymond a procédé ensuite à l'organisation du groupe formé par les villages sakalaves de Moratsiazo, Tsinjorano, Antanetibe, Antandavana, Manankerana et Menadabo, situés au pied du versant nord du Vombohitra. Ces villages, inoccupés à notre arrivée, comptent aujourd'hui plus de six cents habitants ; ils ont repris leur ancien chef, Rainisoa, qui a été officiellement reconnu par le capitaine commandant le secteur, jusqu'ici satisfait de son concours. Rainisoa, encore jeune, énergique et intelligent, semble devoir nous rendre des services appréciables.

Il a assuré, dès le début, le service de correspondance entre Antsatrana, Morafeno et Marotsipoy, et a fait construire des pirogues pour le passage permanent de la Betsiboka, les anciennes ayant été enlevées par Rabezavana. L'ancien marché du jeudi supprimé par le chef rebelle a été aussi rétabli par Rainisoa ; enfin celui-ci fournit de précieux renseignements sur les insurgés ; c'est ainsi que grâce à ses indications l'on a pu connaître la présence de Rabezavana, à Andakana, à une journée de marche à l'Est-Nord-Est d'Antsatrana.

Un noyau de 25 partisans sakalaves armés de snider a été formé dans ces villages, qui ont fort bien reçu la 3e compagnie malgache, composée en grande partie de Sakalaves de la côte Nord. Dans sa première tournée parmi ces populations, le commandant du secteur a été chaleureusement accueilli. Par leur intermédiaire, cet officier cherche dès maintenant à nouer des relations avec les groupes situés plus au Nord et préparer ainsi notre occupation prochaine d'Ambodiamontana et de la région comprise entre ce point et Tsaratanana.

La population hova qui habitait les villages-postes de Morafeno, Marotsipoy, Tsaravolo et Antsatrana, et qui était notoirement inféodée à Rabezavana s'était jusqu'à présent refusée à rentrer. À l'instigation d'un émissaire nommé Ramianjanoro, quinze de ces Hovas viennent de se présenter à Antsatrana. Ils ont été renvoyés de nouveau, munis de laissez-passer, pour ramener de nouveaux habitants. Cent cinq autres, fugitifs des bandes rebelles, se sont rendus au même poste, d'où ils ont été dirigés sur Vohilena, leur pays d'origine.

RÉGION COMPRISE ENTRE ANTSATRANA ET VOHILENA. – Les 10 et 11 mai, une reconnaissance sous les ordres de M. le capitaine Mourin, de l'État-Major, a établi la liaison entre les postes d'Andranomianitra et de Marotsipoy, assurant ainsi définitivement le flanc Est de la route de Vohilena à Morafeno. Elle a ramené 32 bœufs, 2 fusils, des munitions et deux prisonniers. Ceux-ci, originaires du village de Vohitsara, ont servi de guides dans notre marche sur Ambohimanjaka et sont devenus nos émissaires.

Les villages de la boucle que forme la Mananta, vis-à-vis de Tsarahafatra, continuent à se repeupler et comptent aujourd'hui plus de trois cents habitants groupés sous l'autorité du chef Zokinitary. Ce dernier a organisé un service de courriers entre Tsarafotro et Vohilena, et retrouvé deux pirogues qui assurent le passage de la Mananta, et Andranomianitra.

RÉGION D'AMBOHIMANJAKA. – Ambohimanjaka était, récemment encore, un point de rassemblement et un centre de

ravitaillement important pour les rebelles : son occupation s'imposait.

Un détachement commandé par M. le capitaine Le Moan et composé de 40 tirailleurs sénégalais, 40 tirailleurs malgaches et 30 tirailleurs algériens, partait de Vohilena le 14 mai avec une pièce de 80 de montagne, et allait bivouaquer sur la rive gauche de la Mananta.

Le lendemain, quittant la route directe, sur laquelle le passage de la Lakazaina à Andakana ne peut se faire qu'en pirogue, la colonne obliquait au Nord-Ouest pour franchir le cours d'eau en un gué ne correspondant à aucun chemin tracé et indiqué par un des guides capturés par M. le capitaine Mourin ; elle occupait Ambohimanjaka à midi.

Ce beau village, ancien siège d'un gouvernement hova, est situé au confluent de la Lakazaina et de l'Andranomavo ; il se trouve, de plus, au point d'intersection des routes de Vohilena à Ankazomena et au lac Alaotra, d'Antsatrana par Marotsipoy et Morafeno, et de celle de Fartahitsidio par Ambohimalaza.

Ambohimanjaka est entouré de nombreuses rizières en pleine culture, dont les deux tiers déjà récoltés, et de riches plantations de café, de mûrier et de tabac en pleine exploitation. Environ six cents kilogrammes de café ont été trouvés dans les cases. Le village était intact, mais complètement désert ; les habitants, rebelles comme tous ceux de la région, avaient fui devant notre arrivée imminente et s'étaient installés dans des campements voisins.

Le capitaine Le Moan lança immédiatement, en leur fixant des itinéraires convergents, quatre reconnaissances qui devaient battre les environs pendant les journées des 15 et 16 et se rabattre ensuite sur Ambohimanjaka. Elles étaient respectivement commandées par MM. le capitaine Mourin et les lieutenants Bellanger, Bloch et Colonna.

Le lieutenant Bloch reconnaissait, sur la rive droite de la Lakazaina, le chemin de Vohitsara où il se reliait avec une reconnaissance partie simultanément de Vohilena. Le 16, il surprenait un groupe de fugitifs qui l'accueillait à coups de fusils et auquel il tuait deux hommes et faisait cinq prisonniers, s'emparant en même temps de deux fusils à tir rapide, 20 cartouches et 689 bœufs.

Le lieutenant Colonna, dirigé vers le Nord pour se rabattre ensuite vers l'Est, attaquait le même jour un groupe de rebelles auquel il tuait deux hommes, faisait trois prisonniers et enlevait quatre fusils et 1.100 bœufs.

Le capitaine Mourin et le lieutenant Bellanger, partis vers l'Est pour se rabattre ensuite vers le Nord, reconnaissaient le massif montagneux Analamantsiva[1] où les rebelles étaient fortement établis dans une gorge boisée à la lisière de laquelle ils recevaient les reconnaissances par une fusillade nourrie, mais inoffensive. Ils s'enfuirent peu après abandonnant deux morts sur le terrain et laissant entre nos mains quatorze prisonniers, onze fusils, dont sept à tir rapide, des munitions et 232 bœufs. Un groupe de 68 personnes se présentant avec le drapeau blanc, fut renvoyé sous escorte à Ambohimanjaka.

D'autre part, le lieutenant Matagne, commandant le poste de Marotsipoy, ayant été avisé de la marche sur Ambohimanjaka, avait dirigé sur ce point, le 15, une reconnaissance de 40 fusils. Celle-ci rencontra le gros des fugitifs fuyant vers le Nord, au moment où il débouchait du marais d'Amparihiandriambary, aux sources de la Mahajamba. Le lieutenant leur présenta d'abord le drapeau blanc en leur faisant des appels qui sont accueillis à coups de fusil. Il répondit à son tour par quelques coups de feu qui tuèrent trois rebelles ; puis à l'aide de patrouilles détachées, il captura 130 personnes, prit neuf fusils, 60 cartouches et 600 bœufs. Il entrait à Ambohimanjaka, avec sa

---

[1] Ne pas confondre avec le massif du même nom situé à l'est de Tikoderaina.

prise, à 5 heures du soir. Cet heureux coup de main, outre son résultat matériel, a eu l'avantage d'assurer la liaison entre Marotsipoy et Ambohimanjaka le jour même de l'occupation de ce dernier point.

Le surlendemain 17 mai, le lieutenant Bellanger, procédant à la reconnaissance d'Ankazomena à l'Est, et d'Ambohimalaza au Sud, pour préparer sa communication avec Fartahitsidiso, capturait un troupeau de 320 bœufs dont les gardiens s'enfuyaient après avoir tiré quelques coups de feu.

Ces diverses opérations qui ne nous ont coûté aucune perte, ont eu les résultats suivants : 9 rebelles tués, 220 prisonniers ; 26 fusils dont 17 à tir rapide, 2.741 bœufs capturés.

Il résulte des déclarations des prisonniers que les groupes rebelles de la région Ambohimanjaka Ankazomena, représentant environ 3 ou 4.000 individus, obéissent à Rainiboto 9 hrs, ancien gouverneur hova d'Ambohimanjaka, et à Rainitsamba 9 hrs, ancien chef hova de Vohilena.

M. le capitaine Landeroin, arrivé le 18 mai à Ambohimanjaka, a pris à cette date le commandement du secteur qui y a été constitué. M. le capitaine Le Moan est reparti le même jour pour Vohilena.

Cercle d'Ambatondrazaka

La situation est satisfaisante, dans le cercle d'Ambatondrazaka.

À la suite des opérations effectuées à l'Ouest du lac Alaotra, l'installation de nos postes et blockhaus dans cette région n'a pas été inquiétée. D'importants groupes d'habitants Sihanakas se sont détachés des Marofotsy et sont venus faire leur soumission ; des reconnaissances fréquentes vers l'Ouest continuent aussi à ramener les indigènes réfugiés dans les bois ; enfin, la plupart des Menalambas ont regagné la région d'Ampandrana,

et le grand chef Ramanemaso n'a plus autour de lui qu'une centaine d'hommes armés.

SECTEUR D'AMBATONDRAZAKA. – La récolte du riz, aujourd'hui à peu près achevée, est de moitié au moins inférieure à celle des années précédentes, mais sera cependant suffisante pour l'alimentation de la population, car cette province exportait autrefois beaucoup de riz. Le prix de cette denrée est actuellement de 0 fr. 80 la mesure.

Les Zafimpanotany fournissent quotidiennement cent travailleurs pour l'aménagement de la route comprise entre le mont Antaroaka et la lisière orientale de la grande forêt, partie de l'itinéraire récemment suivi par M. le lieutenant Trousselle.

SECTEUR NORD. – Une bande d'une soixantaine de pillards ayant attaqué le village d'Antenina et enlevé un certain nombre de bœufs, une reconnaissance fut envoyée dans la région d'Anosimboahangy, dont les habitants étaient soupçonnés de ce méfait.

Douze indigènes du village, convaincus d'avoir pris une part active à l'attaque d'Antenina, ont été arrêtés et incarcérés à Imerimandroso, en attendant leur comparution devant le tribunal.

M. le capitaine Chieusse a été chargé de faire une enquête sur cet événement, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité et la sécurité du pays.

Cent cinquante habitants sont rentrés à Ambohijanahary ; le même nombre a réintégré Amparafaravola, et une cinquantaine se sont rendus à Ambohipeno. Enfin, le chef d'Ankasovalo, Andriambohiny, est venu faire sa soumission.

SECTEUR DE MORARANO. – M. le lieutenant Marchegay, commandant du secteur, a exécuté, les 1er et 7 mai, des reconnaissances dans les environs de son poste ; il a pu, au cours de la seconde, délivrer un assez grand nombre d'habitants retenus prisonniers par les rebelles.

Le nombre des soumissions a été de 600 environ pendant la première quinzaine de mai ; 60 fusils ont été rendus.

Un service régulier de correspondance fonctionne actuellement deux fois par semaine, entre Ambatondrazaka et les postes situés à l'Ouest du lac, par la route d'Ambohidehilahy, Mabakary et Ambatomainty.

SECTEUR SUD-OUEST. – M. le lieutenant Umbricht a été chargé de déterminer, de concert avec un officier de la 2e compagnie malgache, les limites de l'Antsihanaka au Sud, c'est-à-dire depuis Anjiro jusqu'au Nord de Didy.

SECTEUR SUD. – Les habitants de Didy ont fait leur soumission complète ; les derniers rentrés ont rendu 34 fusils dont 12 Snider. Le principal chef, Andriandanomanarivo est allé se présenter au commandant du cercle, à Ambatondrazaka.

Tulléar

Un rapport de M. le Résident Estèbe donne des détails sur les récents événements de Tulléar.

Le roi Tompomanana, mal conseillé par certains de ses principaux vassaux et excité par l'exemple de son oncle, le roi Andriamanga, qui, profitant de son éloignement, venait de refuser de reconnaître notre autorité, avait manifesté des intentions hostiles à notre égard. À son instigation, les habitants de Manambo avaient fui leurs villages et gagné la brousse. La compagnie de milice de Tulléar, commandée par M. le garde principal Laurent se rendit aussitôt à Manambo.

Le roi Tompomanana la fit entourer par deux mille de ses guerriers. Mais la compagnie forte seulement de 125 hommes ne se laissa pas intimider et par son attitude ferme et énergique en imposa à Tompomanana qui se soumit et accepta toutes les conditions qui lui furent faites. Le roi dut rentrer dans son Andonaka, laisser flotter notre pavillon près de la porte principale

de sa demeure et garder chez lui un détachement de cinquante miliciens.

Les habitants qui avaient fui furent rappelés et revinrent dans leurs villages avec leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux. Ce n'est qu'à ces conditions que M. Laurent consentit à mettre en liberté les deux beaux-frères du roi qu'il avait fait prisonniers dès le début des hostilités.

Cette affaire s'est heureusement terminée sans effusion de sang, grâce au sang-froid des gradés et des miliciens.

Soumission de Rabezavana

Cet événement important a été amené par d'habiles négociations dirigées par M. le chef d'escadrons Lyautey et M. le capitaine Reymond. Deux personnages de la caste même de Rabezavana, Rainianjanoro, 13 hrs, et Ratomahenina, juge, qui avaient eu autrefois des relations avec le chef rebelle, avaient été envoyés dans le Nord au commencement de mai, pour essayer de l'amener à faire sa soumission.

Leurs ouvertures furent reçues avec empressement par Rabezavana, lors de l'entrevue que ce chef leur accorda en son camp d'Ambodiamontana, le 21 mai. Vite persuadé de l'intérêt qu'il y avait pour lui à cesser les hostilités, Rabezavana mit longtemps à vaincre les craintes que lui inspirait l'idée de soumission complète. Il dépêcha son père au poste français d'Antsatrana où on le reçut bien et d'où on le renvoya sur Ambodiamontana.

Enfin, le 29 mai, Rabezavana, encore fort peu rassuré, se présenta au capitaine Reymond commandant le poste d'Antsatrana, offrant sa soumission complète. De là il fut conduit à Morafeno, où M. le commandant Lyautey le reçut entouré d'un appareil militaire destiné à frapper l'esprit du chef vaincu.

Ce dernier mit à notre service la grosse influence qu'il possède sur les autres chefs de bandes ; il leur écrivit aussitôt les invitant à se soumettre comme lui, promit de ramener dans le devoir tous les gens qui lui étaient fidèles, et offrit de guider les troupes françaises chargées d'occuper la vallée de la Mahajamba jusqu'à Tsaratanana.

Les bons effets de la politique adoptée vis-à-vis de Rabezavana n'ont pas tardé à se faire sentir. Le 6 juin, M. le capitaine Reymond se présentait devant Ambodiamontana, où il recevait la soumission de 300 rebelles, conduits par Rabezavana lui-même ; le même jour, 150 Sakalaves se rendaient à Antsatrana.

Enfin, par télégramme du 9 juin, M. le commandant Lyautey annonce que Retsimba, le chef rebelle de Vohilena, récemment soumis, a ramené dans ce poste 150 personnes et remis 45 fusils Sniders.

Soumission de Rainibetsimisaraka

Le chef rebelle Rainibetsimisaraka a accompli sa soumission. Il s'est rendu au poste d'Ambohimirary (cercle annexe de Betafo).

Rainibetsimisaraka est un brigand célèbre depuis longtemps à Madagascar.

Betsiléo de naissance, Rainibetsimisaraka est originaire de la vallée du Manandona et s'était fait, dans sa jeunesse, une réputation de voleur audacieux. Un peu plus tard, il se livra à la fabrication d'amulettes, *ody* en malgache, qui, prétendait-il, le mettaient à l'abri de l'emprisonnement. Arrêté à deux reprises par les autorités malgaches, il s'évada, et ces évasions répétées accrurent la foi du peuple en la vertu des amulettes qu'il fabriquait.

Cependant, sa deuxième sortie de prison n'avait été obtenue que par une transaction amiable avec les gouvernants

d'alors (c'était en 1895). Nommé gardien des bœufs de Rainilaiarivony dans l'Ankaratra, il surveillait aussi, pour le compte de certains personnages de la cour, l'exploitation des gisements aurifères des affluents de l'Onive.

C'est en cette qualité qu'il entra en scène en mars 1896, lors de l'excursion de MM. Duret de Brie, Grand et Michaud, du côté de Tsinjoarivo.

Après la sanglante affaire de Manarintsoa, pour attirer les populations à sa cause, il se fit chef politique et prêcha l'insurrection contre les Français.

Chacun connaît la suite des événements. Après avoir été tout-puissant dans le Voromahery, il dut peu à peu reculer devant les progrès incessants de nos troupes jusqu'au jour où, traqué de tous côtés, abandonné par tous ses lieutenants, suivi seulement de quelques rares fidèles, il se rendit compte qu'il n'y avait de salut pour lui qu'en la générosité de ses adversaires. Et presque seul, avec deux compagnons seulement, il vint se rendre au poste français d'Ambohimirary, où un de ses frères habite depuis longtemps.

* * *

Le calme est à peu près rétabli aujourd'hui dans la région d'Ambohimanga troublée depuis les premiers jours du mois de mai par la révolte inopinée des Tanalas. Ces événements peuvent se résumer ainsi.

Le mouvement insurrectionnel, provoqué par le gouverneur Revanarivo, son frère Ramonjy et les principaux Andriambaventy, éclatait d'abord à Ambohimanga dont le poste était attaqué le 10 mai, et où M. le lieutenant Vaillant était blessé ; de là, il se propageait avec rapidité dans tout le pays. Un colon français, M. Paty, était assassiné à quelques heures de ce lieu,

sur la route de Masindray. Enfin, un détachement de milice, parti le 18 de cette dernière localité pour reconnaître le pays, était obligé de s'y réfugier quelques jours après ayant eu deux hommes tués et plusieurs blessés. Tous les habitants soulevés avaient abandonné leurs villages ; les chemins et les routes occupés par les rebelles étaient partout coupés d'énormes abatis.

Cette révolte a été apaisée, grâce à la promptitude d'action de MM. les capitaines Deleuze et Lefort, et de M. le résident Besson.

* * *

Les opérations dirigées par le capitaine Michelangeli ont dispersé les rebelles qui se tenaient encore dans la forêt, au sud de la route de Tamatave et assuré les communications entre les deux cercles de Tsiafahy et de Moramanga par les nombreux sentiers qui sillonnent la forêt.

* * *

M. Chapotte, garde général des forêts, a fait un voyage de Fianarantsoa à Port-Dauphin.

Il a accompli le voyage en vingt-deux jours par l'intérieur, passant par Ihosy et Betsoky.

Il est revenu en vingt jours, en suivant le littoral, jusqu'à Faranfaga, puis passant par Mahanianina et Ikongo, il a rapporté d'intéressants renseignements sur les populations, la géologie, l'orographie et l'hydrographie de cette région peu connue.

Gisements d'or

Au cours d'un voyage d'Ambodifiakarana (du Voromahery) à Ikora (du Fisakana), l'attention de M. le capitaine Deleuze a été attirée par des gisements aurifères, jadis exploités, entre Ambohi, Mananarivo et Ikora.

Des filons de quartz très nombreux, des chutes d'eau et une main d'œuvre facile à trouver sur place rendront peut-être intéressante la prospection de ces régions, quand la pacification en sera terminée.

D'après les indigènes, certains gisements ont donné au début jusqu'à deux grammes d'or par jour et par couple de travailleurs.

Ces gisements paraissent situés symétriquement à ceux de la vallée de la Sahatorendrika par rapport à cette rivière.

M. le capitaine Deleuze a également constaté l'existence de gisements aurifères dans les affluents les plus orientaux de la Mania. Mais les circonstances dans lesquelles le terrain a été parcouru et la nature du sol, en partie boisé, ne permettent de donner ce dernier renseignement que comme une simple indication.

NÉCROLOGIE

Sur la proposition de M. d'Estournelles, le Comité a décidé, à l'unanimité, d'adresser à M. le Ministre des Affaires étrangères une lettre exprimant le profond regret causé par la mort de M. Ranchot à tous les Français qui ont suivi les débuts de notre occupation de Madagascar. Les services de M. Ranchot ne se comptaient plus. Sa mort prématurée prive la France d'un de ses meilleurs serviteurs et Madagascar d'un des hommes qui connaissaient le mieux notre nouvelle colonie et avaient le plus contribué à sa fondation.

INFORMATIONS

Le régime douanier

Le *Journal officiel* a publié le 29 juillet 1897, le décret relatif au régime douanier à Madagascar. Il consiste en ces trois articles :

Art. 1er. – Les exceptions au tarif général des douanes, en ce qui concerne les produits étrangers importés à Madagascar, sont fixées conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. – Les taxes indiquées au susdit tableau forment une tarification unique qui se substitue aux droits du tarif général et du tarif minimum.

Art. 3. – Les surtaxes d'entrepôt établies par l'article 2 de la loi du 11 janvier 1892 et les tableaux C et D annexés à la loi susvisée ne sont pas perçues dans la colonie de Madagascar.

Quant au tableau annexé à ce décret, il exempte des droits, parmi les produits étrangers importés à Madagascar : les graines à ensemencer, les bois communs bruts, équarris ou sciés ; la houille et les allumettes. Les autres modifications au tarif général portent sur les huiles de pétrole, de schiste, les tissus de coton et coutils, les meubles, les voitures, les ouvrages en bois.

* * *

Le Sénat a adopté, dans sa séance du 12 juillet 1897, un projet de loi tendant à concéder la médaille commémorative de

Madagascar aux militaires et marins ayant fait partie du corps d'occupation entre le 1er janvier et le 31 octobre 1896.

* * *

ARRÊTÉ instituant un comité en vue de la participation de la colonie à l'Exposition universelle de 1900.

Le Général commandant le corps d'occupation et Résident Général de France à Madagascar,

Vu l'arrêté ministériel du 2 août 1895, relatif à la participation des Colonies à l'Exposition Universelle de 1900 ;

Vu le décret du 11 décembre 1898, fixant les pouvoirs du Résident Général de Madagascar ;

Vu la loi du 6 août 1896, déclarant Colonie française Madagascar et les îles qui en dépendent ;

Vu les instructions contenues dans la Dépêche ministérielle du 12 mai 1896 ;

Arrête :

Art. I. – Il est institué à Tananarive pour les cercles du Territoire militaire, à Fianarantsoa pour le Betsileo et dans chacun des Chef-lieux des provinces du Territoire civil, un comité en vue de la participation de la Colonie à l'Exposition universelle de 1900.

Art. II. – Ce comité a pour mission :

1° De faire connaître les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition ;

2° De distribuer les formules de demandes d'admission ;

3° De provoquer la participation des agriculteurs, industriels et artistes ;

4° De provoquer et d'organiser s'il y a lieu, le groupement des produits similaires delà région.

Art. III. – Le comité est formé des membres du bureau de la Chambre consultative française réunis sous la présidence du chef de la province et à Tananarive, du Gouverneur militaire. Il peut s'adjoindre tous autres colons français dont il jugerait la collaboration utile.

Art. IV. – Le comité de Tananarive se constituera en comité central, sous la présidence d'honneur du Résident Général, pour rassembler tous les renseignements recueillis par les comités régionaux et centraliser les demandes d'admission qui seront transmises avec son avis par la Résidence Générale au Comité des Colonies à l'Exposition universelle.

Art. V. – Le Comité central devra faire connaître avant le 1er octobre 1897, les superficies qu'il jugera utiles, soit comme emplacements dans les palais ou dans les jardins, soit comme constructions spéciales.

Fait à bord du « Lapérouse », le 27 mai 1897.

GALLIENI.

Table des matières

Note sur l'édition

Le texte a été établi à partir de l'édition originale.

La mise en page doit tout au travail du groupe ***Ebooks libres et gratuits*** (**http://www.ebooksgratuits.com/**) qui est un modèle du genre et sur le site duquel tous les volumes de la *Bibliothèque malgache électronique* sont disponibles. Je me suis contenté de modifier la « couverture » pour lui donner les caractéristiques d'une collection dont cet ouvrage constitue le quarante-cinquième volume. Sa vocation est de rendre disponibles des textes appartenant à la culture et à l'histoire malgaches.

Toute suggestion est la bienvenue, à l'adresse suivante : bibliothequemalgache@bibliothequemalgache.com.

Tous les renseignements sur la collection et les divers travaux de la maison d'édition, ainsi que les liens de téléchargements et les sites annexes se trouvent ici : www.bibliothequemalgache.com.

Pierre Maury, janvier 2008